

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### **1.1. Identification du produit**

Nom du produit : CoverPRO RollFix  
UFI : NS62-60JJ-G00H-JJUP

### **1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée : adhésif  
Restrictions recommandées : Réservées aux applications commerciales.

### **1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Roofyou BV  
Materiaalweg 8  
5681 RJ Best  
Tél. : 088-2520930  
[info@coverpro.eu](mailto:info@coverpro.eu)  
[www.coverpro.eu](http://www.coverpro.eu)

### **1.4. Numéro de téléphone d'urgence**

Centre antipoison national **des Pays-Bas (NVIC) : 088-755 8000**  
Centre antipoison **belge** : 070 245 245  
Centre antipoison **du Luxembourg** : 8002 5500

(À titre informatif uniquement, destiné aux professionnels de la santé en cas d'intoxication aiguë)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

### **Liquides inflammables, catégorie 2**

H225 : Liquide et vapeurs hautement inflammables.

### **Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2**

H315 : Provoque une irritation cutanée.

### **Toxicité pour la reproduction, catégorie 2**

H361d : Susceptible de porter atteinte à l'enfant à naître.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3, système nerveux central**

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégorie 2**

H373 : Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

### **Risque aquatique chronique à long terme, catégorie 2**

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## **2.2. Éléments d'étiquette**

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Pictogrammes de danger :



Mot signal :

Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs hautement inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

H361d Soupçonné de porter atteinte à l'enfant à naître.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Recommandations de sécurité :

#### Prévention:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Gants de protection / vêtements de protection / protection oculaire / protection faciale / protection auditive.

#### Mesures:

- P370+P378 En cas d'incendie : utiliser du sable sec ou de la mousse résistante à l'alcool pour éteindre.
- P391 Recueillir le liquide déversé.

### Composants dangereux qui doivent être mentionnés sur l'étiquette :

Naphta, C6-C7, cycliques et isoalcanes

Toluène

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5 % n-hexane

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulatif et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulatif (VPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques : La substance/le mélange ne contient aucun composant considéré comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57(f) du règlement REACH ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

toxicologiques : La substance/le mélange ne contient aucun composant considéré comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57(f) du règlement REACH ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

### 3.2 Mélanges

#### Ingrédients

Nom chimique	N° CAS N° CE N° d'index N° d'enregistrement	Classification	Concentration (% p/p)
Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5 % de n-hexane	Non attribué 926-605-8 01-2119486291-36-0000	Flam. Liq. 2 ; H225 STOT SE 3 / H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1 ; H304 Aquatic Chronic 2 ; H411 EUH066	>= 25 - < 30
Naphta, C6-C7, cycliques et isoalcanes	64742-49-0 921-024-6 649-328-00-1 01-2119475514-35-0000	Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Aquatic Chronic 2 ; H411 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336 (Lésions respiratoires)	>= 10 - < 20
Toluène	106-88-3 203-625-9 601-021-00-3 01-2119471310-51-0000	Flam. Liq. 2 ; H225 Irrit. cutanée 2 ; H315 Repro. 2 ; H361d STOT SE 3 ; H336 (Système nerveux central) STOT RE 2 ; H373 Tox. aiguë 1 ; H304 Effet chronique sur l'environnement aquatique 3 ; H412	>= 10 - < 20
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane	64742-49-0 931-254-9 649-328-00-1 01-2119484651-34-0000	Flam. Liq. 2 ; H225 Aquatic Chronic 2 ; H411 Asp.Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336 (Système respiratoire)	

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

Phénol, 4-méthyl-, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutène	68610-51-5 271-867-2 01-2119496062-39-0000	Repr. 2 ; H361 Aquatic Chronic 4 ; H413 Facteur M (Toxicité aquatique aiguë) ; 1 facteur M (toxicité aquatique chronique) ; 1	
--	---	---	--

Pour l'explication des abréviations, voir la rubrique 16

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### **Conseils généraux :**

Si vous renversez quelque chose sur vos vêtements, enlevez vos vêtements.

Transporter la victime à l'air frais.

Présentez cette fiche de données de sécurité au médecin de garde.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître même plusieurs heures après l'accident ; par conséquent, une surveillance médicale doit être maintenue pendant au moins 48 heures après celui-ci.

#### **Par inhalation :**

Transportez la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

En cas de perte de conscience, placez le patient en position latérale stable pour le transport.

#### **En cas de contact avec la peau :**

Lavez-vous immédiatement les mains avec du savon et beaucoup d'eau, en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés.

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.

#### **Si dans les yeux :**

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Consultez un médecin si une irritation oculaire apparaît ou persiste.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

### **En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Rincez-vous la bouche à l'eau.

Si vous êtes conscient, buvez beaucoup d'eau.

NE PAS provoquer de vomissements.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

### **4.2. Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants**

#### **Dangers :**

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Soupçonné d'avoir porté atteinte à l'enfant à naître.

Peut provoquer des lésions organiques en cas d'exposition prolongée ou répétée.

### **4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire**

#### **Traitement:**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### **5.1. Agents extincteurs**

#### **Moyens d'extinction appropriés :**

Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux conditions locales et à l'environnement.

Brouillard d'eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### **Moyens d'extinction inadaptés :**

De l'eau avec un jet d'eau puissant.

### **5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange**

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

### **Dangers spécifiques liés à la substance ou au mélange :**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Vêtements de protection spéciaux :**

Aucune mesure de protection spéciale contre l'incendie n'est requise.

#### **Informations complémentaires :**

En cas d'incendie, portez un appareil respiratoire autonome.

Les résidus de combustion et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

Collecter séparément les eaux d'extinction d'incendie contaminées. Elles ne doivent en aucun cas être rejetées dans le réseau d'égouts.

## SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

### **6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

#### **Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :**

Supprimez toutes les sources d'inflammation.

Utilisez un équipement de protection individuelle.

Utilisez une protection respiratoire contre les effets des vapeurs/poussières/aérosols.

Évacuez le personnel vers une zone sûre.

Assurez une ventilation adéquate.

### **6.2. Précautions environnementales**

#### **Précautions environnementales :**

Le produit ne doit en aucun cas pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Empêchez les matières de pénétrer dans les canalisations, les trous et les sous-sols.

Si le produit contamine des rivières, des lacs ou des égouts, informez-en les autorités compétentes.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

### **6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de nettoyage :**

Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, du sable, du gel de silice , un liant acide, un liant universel, de la sciure de bois).

Utilisez uniquement des outils sans étincelles.

Assurez une ventilation adéquate.

Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés.

Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément à l'article 13.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir les mesures de protection aux sections 7 et 8.

Pour les instructions de retrait, voir la section 13.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

### **7.1. Précautions à prendre pour manipuler sans danger la substance ou le mélange**

#### **Conseils pour une manipulation sans danger :**

Éviter la formation de poussière et d'aérosols.

À utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

Veuillez noter le seuil d'émission.

Utilisez du matériel résistant aux solvants.

S'assurer que les machines de traitement sont équipées d'extracteurs adaptés.

Manipuler avec précaution.

Gardez un flacon de solution oculaire à disposition sur le lieu de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Tenir hors de portée des enfants.

#### **Conseils de protection contre les incendies et les explosions :**

Conserver le produit et son emballage vide à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Interdiction de fumer.

Prenez des mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

Peut former des mélanges explosifs dans l'air.

Des composants hautement volatils et inflammables sont libérés lors du traitement.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne respirez pas les fumées.

Préparez votre appareil respiratoire.

Gardez les extincteurs à portée de main en cas d'incendie à proximité.

## **7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

### **Stockage:**

#### **Exigences en matière d'espace de stockage et de conteneurs :**

À conserver dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière.

#### **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré.

La chaleur va provoquer une augmentation de la pression et le récipient risque d'exploser.

## **7.3. Utilisation finale spécifique**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

# SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## **8.1. Paramètres de contrôle**

### **Limites d'exposition professionnelle :**

Composants	N° CAS	Type de valeur (Mode d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Naphta, C6-C7, cycliques et isoalcanes	64742-49-0	TGG-8 heures (Nevels)	5 mg/m3	NL WG
Toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 192 mg/m3	2006/15/EC

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

	Informations complémentaires ; À titre indicatif, indique une absorption potentielle importante par la peau		
	STEL	100 ppm 384 mg/m3	2006/15/EC
	Informations complémentaires ; À titre indicatif, indique une absorption potentielle importante par la peau		
	TGG-8 heures	39 ppm 150 mg/m3	NL WG
	TGG-15 heures	100 ppm 384 mg/m3	NL WG
Hydrocarbures C6, isoalcanes, < 5 % de n-hexane	64742-49-0	5 mg/m3	NL WG
	TGG-8 heures (Nevels)		

### Niveau dérivé sans effet (DNEL) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 :

Nom de la substance	Utilisation finale	Voie d'exposition	Problèmes de santé potentiels	Valeur
Naphta, C6-C7, cycliques et isoalcanes	salariés	Contact visuel	Toxicité - Effets locaux	
	salariés	Peau	Systémique, à long terme	300 mg/kg
	salariés	Inspiration	Systémique, à long terme	1286,4 mg/m3
	salariés	Inspiration	Systémique, à long terme	837,5 mg/m3
	salariés	Inspiration	Systémique, à long terme	1066,67 mg/m3
	salariés	Inspiration	Systémique, à long terme	1,9 mg/m3
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5 % de n-hexane	salariés	Contact visuel	Toxicité - Effets locaux	
	salariés	Peau	Systémique, à long terme	300 mg/kg
	salariés	Inspiration	Systémique, à court terme	1286,4 mg/m3
	salariés	Inspiration	Systémique, à long terme	837,5 mg/m3
	salariés	Inspiration	Systémique, à court terme	1066,67 mg/m3
	salariés	Inspiration	Systémique, à long terme	1,9 mg/m3
Acides résiniques et acides de colophane, polymérisés, esters avec le glycérol	salariés	Contact visuel	Toxicité - Effets locaux	
	salariés	Inspiration	Lokal, langfristig	10 mg/m3
	salariés	Peau	Systémique, à long terme	5 mg/kg

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

Phénol, 4-méthyl-, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutène	salariés	Contact visuel	Toxicité - Effets locaux	
	salariés	Inspiration	Systemique, à long terme	0,29 mg/m3
	salariés	Peau	Systemique, à long terme	0,42 mg/kg

### Concentration sans effet prévue (PNEC) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 :

Nom de la substance	Milieu	Valeur
Acides résiniques et acides de colophane, polymérisés, esters avec le glycérol	Sol	462,06 mg/kg
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Eau douce	0,1 mg/l
	Sédiments marins	231,78 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées	2,525 mg/l
Phénol, 4-méthyl-, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutène	Sédiments d'eau douce	2317,75 mg/kg
	Prédateur	1,7 mg/kg
	Sol	85,16 mg/kg
	Sédiments d'eau douce	426,26 mg/kg
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Sédiments marins	82,25 mg/kg
	Eau douce	0,01 mg/l
Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	

### 8.2. Mesures de contrôle de l'exposition

#### Mesures techniques :

Veuillez prendre en compte les exigences nationales et locales.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

#### Mesures générales de protection et de santé :

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des produits destinés à l'alimentation animale.

Retirez immédiatement les vêtements contaminés.

Lavez-vous les mains avant les pauses et immédiatement après avoir utilisé le produit.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Rangez les vêtements de protection séparément.

#### Protection oculaire :



*Lunettes de protection ajustées*

*Conforme Norme EN166*

#### Protection des mains :



Gants de protection

#### Commentaires :

Le matériau du gant doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Le temps de percée réel peut être obtenu auprès du fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Les gants doivent être jetés après le temps de percée et remplacés par des neufs.

Avant de porter des gants, utilisez des produits de protection cutanée pour prévenir les gonflements.

Après le travail, utilisez des produits nettoyants puis nourrissants pour la peau.

#### Matériau des gants :

Pour un contact permanent, les gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent :

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

Si une exposition plus longue à la préparation chimique est nécessaire, un surgant robuste pour protéger contre les contraintes mécaniques est recommandé en combinaison avec le sous-gant Barrier 02-100 d' Ansell ou d'autres fournisseurs (temps de pénétration : 480 min).

Pour un contact permanent jusqu'à 15 minutes, les gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent :

Caoutchouc butyle (épaisseur min. 0,7 mm ; temps de pénétration : 15 min.).

Les gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent à la protection contre les éclaboussures :

Gants jetables en nitrile (épaisseur min. 0,12 mm) avec manchettes longues.

Après tout contact avec la préparation chimique, retirez immédiatement le gant en nitrile jetable et enfiler un nouveau gant en nitrile jetable.

### **Protection de la peau et du corps :**

Portez des vêtements de travail de protection adaptés.

### **Protection respiratoire :**

Utilisez une protection respiratoire à moins que des mesures de gestion des risques adéquates (évacuation/ventilation) ne soient en place ou qu'une évaluation de l'exposition ne montre que l'exposition reste dans les limites d'exposition recommandées.

En cas d'exposition de courte durée ou de faible contamination (dépassant la VLE), utiliser un appareil respiratoire filtrant.

En cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire indépendant de la circulation d'air.

S'assurer que les machines de traitement sont équipées d'extracteurs adaptés.

### **Type de filtre :**

type de vapeur organique (A).

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

#### **informations générales**

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

### Prévenir:

<b>État physique :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	vert
<b>Odeur :</b>	solvant
<b>Seuil olfactif :</b>	Non testé
<b>Point de fusion/congélation :</b>	non déterminé
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	
<b>limite d'inflammabilité :</b>	7,4 % (V)
<b>Limite inférieure d'explosivité/</b>	Limite inférieure d'explosivité
<b>limite d'inflammabilité :</b>	1,1 % (V)
<b>Point d'éclair :</b>	-25 °C
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non exécuté
<b>Température de décomposition :</b>	Non applicable
<b>Valeur du pH :</b>	Le mélange est non polaire/ aprotique .
<b>Viscosité</b>	
<b>Cinématique :</b>	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
<b>Solubilité</b>	
<b>Eau :</b>	immiscible ou difficile à mélanger
<b>Coefficient de distribution</b>	
<b>n- octanol /eau :</b>	aucune donnée disponible
<b>Densité :</b>	0,82 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative :</b>	Non réalisée

### 9.2. Autres informations

<b>Explosifs :</b>	Le produit n'est pas explosif. Toutefois, la formation de mélanges explosifs vapeur/air est possible.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non effectué

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### **10.1. Réactivité**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

Aucune décomposition en cas d'utilisation conforme aux spécifications.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Développe des vapeurs hautement inflammables.

### **10.4. Conditions à éviter**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### **10.5. Matériaux incompatibles**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë :**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Ingrédients:**

Hydrocarbures, C6-C7, iso -alcanes, cycliques, <5% n-hexane :

Toxicité orale aiguë :

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

DL50 orale (rat) : > 3 350 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation :**

CL50 (rat) : > 20 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

**Toluène:**

**Toxicité orale aiguë :**

DL50 orale (rat) : 5 580 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation :**

CL50 (rat) : 12,5 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

**Phénol, 4-méthyl-, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutène :**

**Toxicité orale aiguë :**

DL50 orale (rat) : > 5 000 mg/kg

**Toxicité cutanée aiguë :**

DL50 cutanée (lapin) : > 2 000 mg/kg

**Corrosion/irritation cutanée :**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire/cutanée.**

**Sensibilisation cutanée :**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire :**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité au niveau des organes génitaux :**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité :**

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction :**

Soupçonné d'avoir porté atteinte à l'enfant à naître.

**Exposition unique STOT :**

Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

**STOT - exposition répétée :**

Peut provoquer des lésions organiques en cas d'exposition prolongée ou répétée.

**Toxicité par aspiration**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**de perturbation endocrinienne :**

**Produit:**

**Jugement:**

La substance/le mélange ne contient aucun composant considéré comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57(f) du règlement REACH ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

## SECTION 12 : Informations écologiques

**12.1. Toxicité**

**Ingrédients:**

**Hydrocarbures, C6-C7, iso -alcanes, cycliques, <5% n-hexane :**

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques :

CE50 ( Daphnia magna (puce d'eau)) : 3 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

**Phénol, 4-méthyl-, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutène :**

Toxicité pour les poissons :

LC50 ( Oncorhynchus) mykiss ( fleur arc-en-ciel ) : 0,2 mg/l

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

Temps d'exposition : 96 h

Type de test : test semi-statique

### **Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques :**

CE50 ( Daphnia magna (puce d'eau)) : 0,2 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Type de test : test statique

### **Toxicité pour les algues/plantes aquatiques :**

EC50 ( Pseudokirchneriella subcapitata ) : 0,2 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Type de test : test de flux

Facteur M (toxicité aquatique aiguë) : 1

Facteur M (toxicité aquatique chronique) : 1

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible.

### **12.3. Bioaccumulation**

#### **Ingrédients:**

#### **Naphta, C6-C7, alcanes cycliques et iso -alcanes :**

Coefficient de partage : log Pow : 2,2 – 6,1 (23 °C)

n- octanol /eau : 6,2

BPL : oui

#### **Hydrocarbures, C6, iso -alcanes, <5% n-hexane :**

Coefficient de partage : log Pow : 2,2 – 6,1 (23 °C)

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

n- octanol /eau : 6,2  
BPL : oui

### **Phénol, 4-méthyl-, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutène :**

Coefficient de partage : log Pow : > 7,17 – < 8,17 (30 °C)

n- octanol /eau BPL : oui

### **12.4. Mobilité dans le sol**

#### **Produit:**

Mobilité : Environnement : sol.

Remarques : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les réseaux d'égouts.

### **12.5. Résultats de l' évaluation PBT et vPvB**

#### **Produit:**

#### **Jugement:**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulatif et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulatif ( vPvB ) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien**

#### **Produit:**

#### **Jugement:**

La substance/le mélange ne contient aucun composant considéré comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57(f) du règlement REACH ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

### **12.7. Autres effets indésirables**

Aucune donnée disponible.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Produit:**

Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

Ne jetez pas vos déchets dans le réseau d'égouts.

Remise des déchets dangereux à l'autorité compétente.

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible.

Brûler dans des conditions contrôlées, conformément à toutes les lois et réglementations locales et nationales.

Élimination des déchets conformément à la réglementation gouvernementale.

Ces codes de déchets de l'UE sont des recommandations concernant les déchets générés lors de l'application d'adhésifs et de mastics. Si des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses sont mentionnés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité, les déchets résultants doivent être considérés comme dangereux.

#### **Déchets générés lors de l'application :**

080409 Déchets d'adhésifs ou de composés d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

080410 Déchets d'adhésif ou de composé d'étanchéité, à l'exception de ceux relevant du point 0804-09.

#### **Déchets produits lors du nettoyage :**

080411 Composé adhésif et d'étanchéité contenant des boues, qui contiennent des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

080412 Boues contenant des adhésifs et des mastics, à l'exclusion des boues relevant du point 080411.

#### **Déchets d'emballages contaminés :**

150110 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

### Déchets d'emballage propres :

150101 Emballages en papier et en carton.

150102 Emballage plastique.

150104 Emballage métallique.

### Emballages contaminés :

Élimination des déchets conformément à la réglementation gouvernementale.

## SECTION 14 : Informations sur les transports

### Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1133

ADR : UN 1133

RID : UN 1133

IMDG : UN 1133

IATA : UN 1133

### 14.2. Appellation réglementaire de transport conforme au Règlement type des Nations Unies

ADN : COLLAGE

ADR : COLLES

RID : COLLAGE

IMDG : ADHÉSIFS (Hydrocarbures, C6-C7)

IATA : Adhésifs

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

### 14.4. Groupe d'emballage

**ADN :**

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

**ADR :**

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

Code de restriction du tunnel : (D/E)

### **DÉBARRASSER:**

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

### **IMDG :**

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3

Code EmS : FE, SD

### **IATA (Fret) :**

Instructions d'emballage : 364

(avion cargo)

Instructions d'emballage (LQ) : Y341

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Liquides inflammables

### **IATA\_P (Passager) :**

Instructions d'emballage : 353

(avion cargo)

Instructions d'emballage (LQ) : Y341

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Liquides inflammables

### **14.5. Risques environnementaux**

ADN :

Dangereux pour l'environnement : non

ADR :

Dangereux pour l'environnement : oui

DÉBARRASSER:

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG :

Pollution marine : oui

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les classifications de transport mentionnées ici sont données à titre indicatif uniquement et se fondent exclusivement sur les propriétés du produit non emballé, telles que décrites dans cette fiche de données de sécurité. Ces classifications peuvent varier selon le mode de transport, la taille de l'emballage et les réglementations régionales et nationales.

### **14.7. Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable au produit tel que fourni.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

## Article 15 : RÉGLEMENTATION

### **15.1. Réglementations et législations spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement concernant la substance ou le mélange**

REACH – Restrictions relatives à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et préproduits dangereux (Annexe XVII) :

Les restrictions suivantes doivent être prises en compte :

Numéro 3 sur la liste.

REACH – Liste des substances candidates extrêmement préoccupantes pour autorisation (article 59) :

Sans objet.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la surface du soleil :

Sans objet.

Règlement (EE) 2019/1021 relatif aux polluants organiques persistants (refonte) :

Sans objet.

Pays-Bas. Substances extrêmement préoccupantes (liste SVHC) :

Naphta, C6-C7, cycliques et isoalcanes.

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5 % n-hexane.

RoHS : 2011/65/UE, Restriction des substances dangereuses :

Sans objet.

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil établissant des règles pour le contrôle des échanges entre la Communauté et les pays tiers de précurseurs de drogues :

Ni interdit ni restreint.

Règlement (CE) n° 273/2004 du Conseil relatif aux précurseurs de drogues :

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

Sans objet.

Règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux :

Sans objet.

REACH – Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) :

Sans objet.

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la maîtrise des risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :

E2 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

**Exigence de quantité minimale admissible pour le niveau inférieur : 200 t**

**Quantité maximale admissible pour répondre à une exigence de niveau supérieur : 500 t**

Méthodologie générale d'évaluation (ABM)

Risque lié à l'eau :

A1 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

Effort de remédiation : A

Composés organiques volatils :

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et contrôle intégrés de la pollution).

Teneur en composés organiques volatils (COV) : 62,29 %.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

### Autres réglementations :

Tenir compte de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de toute législation nationale plus stricte, le cas échéant.

Tenir compte de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de toute législation nationale plus stricte, le cas échéant.

Contient une substance qui figure sur la liste SWZ des substances mutagènes (Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi) :

Naphte (pétrole), hydrotraitée légère ; naphte hydrogénée à bas point d'ébullition.

Contient une substance figurant sur une liste NON exhaustive de substances toxiques pour la reproduction (Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi) :

Toluène.

### Les ingrédients de ce produit figurent dans les listes suivantes :

REACH : Sur la liste ou en conformité avec celle-ci.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux caractéristiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle.

### Phrases pertinentes

H225 – Liquide et vapeurs hautement inflammables.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 – Susceptible d'altérer la fertilité ou le fœtus.

H361d – Suspicion de préjudice porté à l'enfant à naître.

H373 – Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 – Peut entraîner des effets néfastes durables pour les organismes aquatiques.

EUH066 – Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou un craquellement de la peau.

### Texte intégral des autres abréviations :

Toxicité aiguë . – Toxicité aiguë

Aquatique Chronique – (Risque aquatique à long terme)

Asp. Tox . – Risque d'aspiration

Irritation oculaire .

Liquides inflammables

Repr . – Toxique pour la reproduction.

Sensibilisation respiratoire

Irritation cutanée . – Corrosion / irritation cutanée

Sensibilisation cutanée

STOT RE – Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOR SE – Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

2006/15/CE – Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives

BE OEL – Limites d'exposition professionnelle

2006/15/CE / VME – Valeurs limites – 8 heures

2006/15/CE / STEL – Limite d'exposition à court terme

BE OEL / TGG 8 h – Valeur limite

BE OEL / TGG 15 min – Valeur à court terme

NL WG / TGG-8 heures – Moyenne pondérée dans le temps – 8 heures

NL WG / TGG-15 min – Moyenne pondérée dans le temps – 15 minutes

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

ADN – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR – Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AIIC – Liste australienne des substances chimiques industrielles ; ASTM – Association américaine pour l'essai des matériaux ; bw – Poids corporel ; CLP – Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; Règlement (CE) n° 1271/2008 ; CMR – Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN – Norme ou Institut allemand de normalisation ; DSL – Liste des substances utilisées à l'intérieur (Canada) ; ECHA – Agence européenne des produits chimiques ; Numéro CE – Numéro EINECS ; ECx – Concentration associée à une réponse de x % ; Elx – Capacité de charge associée à une réponse de x % ; EmS – Plan d'urgence ; ENCS – Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon) ; ErCs – Concentration associée à une réponse de croissance de x % ; GHS – Système général harmonisé ; GLP – Bonnes pratiques de laboratoire ; IARC – Centre international de recherche sur le cancer ; IATA – Association internationale du transport aérien ; IBC – Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 – Concentration à mi-effet concentration inhibitrice ; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC – Liste d'inventaire des substances chimiques existantes en Chine ; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses ; OMI – Organisation maritime internationale ; ISHL – Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon) ; ISO – Organisation internationale de normalisation ; KECI – Liste coréenne des substances chimiques existantes ; LC50 – Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 – Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose médiane létale) ; MARPOL – Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.o.s. – Non spécifié autrement ; NO(A)EC – Aucun effet observable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL – Aucun effet observable (négatif) sur le niveau ; NOELR – Aucun effet observable sur la capacité de charge ; NZIoC – Liste d'inventaire néo-zélandaise des produits chimiques ; OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS – Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT – Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS – Liste d'inventaire philippine des produits chimiques ; (Q)SAR – Relations structure-activité (quantitatives) ; REACH – Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et le Conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ; SADT – Température d'autodécomposition ; SDS – Fiche de données de sécurité ; SVHC – substance extrêmement préoccupante ; TCSI – liste d'inventaire des substances chimiques de Taïwan ; TECI – inventaire des substances chimiques existantes en Thaïlande ; TRGS – prescription technique relative aux substances dangereuses ; TSCA – loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis) ; ONU – Organisation des Nations unies ; vPvB – Très persistant et très bioaccumulable

### Informations complémentaires :

Autres informations :

Cette fiche de données de sécurité contient uniquement des informations relatives à la sécurité et ne remplace pas les informations médicales.

Informations sur les produits ou spécialisations.

Point de signalement :

Département de la réglementation mondiale

CoverPRO RollFix

Date : 18-12-2025

Date de la publication précédente :

N/A Numéro de version : 1

### Classification de la préparation :

### Procédure de classification :

Irrit. cutanée 2	H225	D'après les informations sur le produit ou les avis
Irrit. cutanée 2	H315	Méthode de calcul
Reproduction 2	H361d	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT SE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatique chronique 2	H411	Méthode de calcul

### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ:

Les informations et détails fournis dans ce document, notamment les recommandations relatives à l'application de nos produits, sont basés sur des tests rigoureux en laboratoire et sur notre expérience pratique actuelle. Ils sont considérés comme exacts à la date de publication. Ces informations ne sont pas contractuelles, comme c'est généralement le cas pour notre service client, qu'il soit fourni oralement, par écrit ou par le biais de tests. En raison des conditions (potentiellement variables) de transport, de stockage, de transformation, d'utilisation du substrat ou d'application du produit (qui échappent à notre connaissance et à notre contrôle), nous recommandons vivement de réaliser des tests suffisants pour garantir l'adéquation de nos produits aux procédés et applications prévus. De plus, l'utilisateur est tenu d'utiliser ce produit avec précaution, conformément aux informations fournies dans la fiche de données de sécurité (et à toute autre information fournie par CoverPRO), et dans le respect total des réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Bien que nous ayons apporté le plus grand soin à la préparation de ce document, nous déclinons toute responsabilité pour les dommages ou préjudices résultant de son utilisation, hormis la responsabilité limitée pouvant incomber à une partie en vertu des conditions générales de vente de CoverPRO. L'acceptation des commandes de ce produit auprès de CoverPRO est expressément subordonnée à l'acceptation par l'acheteur des conditions générales de vente. Aucune information contenue dans le présent document (ni aucune information fournie oralement, par écrit ou par essai) ne saurait être interprétée comme une autorisation, une recommandation ou un encouragement de la part de CoverPRO ou de ses dirigeants, employés ou affiliés à utiliser un produit ou un procédé susceptible d'enfreindre un brevet ; il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il est autorisé à le faire dans toute juridiction compétente.

**Fin de la fiche de données de sécurité**